
Renvoi au comité de sûreté générale de la pétition du citoyen Choiseul-Labaume, en maison d'arrêt, qui demande à rentrer chez lui, en annexe de la séance du 25 brumaire an II (15 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de sûreté générale de la pétition du citoyen Choiseul-Labaume, en maison d'arrêt, qui demande à rentrer chez lui, en annexe de la séance du 25 brumaire an II (15 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 291;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40547_t1_0291_0000_12;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

aristocratie insolente, sous la protection tacite des autorités constituées, et les esprits irrités de la mort du tyran. Ils rendent compte du bon esprit du district, de la municipalité et principalement du maire.

Le recrutement y était consommé; il y avait même un excédent; une partie est partie pour leur destination; les représentants n'ont point oublié les chevaux de luxe. Ils se sont concertés avec les autorités constituées, qui leur ont remis un état de personnes suspectes qu'ils ont fait mettre en état d'arrestation, et en envoient deux listes. Ils ont aussi été forcés de destituer quelques fonctionnaires publics. Les mesures ont ranimé l'esprit public à Grenoble, et dans la campagne, qui est excellent. Le républicanisme le plus décidé y brille dans toute sa pureté.

La Société populaire de Vinay tient une dot toute prête pour la fille qui épousera le brave soldat qui se sera le plus distingué par son patriotisme et ses exploits militaires. A Voiron, ville de 6,000 âmes, il n'existe pas un seul aristocrate. Ils demandent un décret formel pour l'abolition des costumes religieux, hors des temples.

L'esprit serait excellent dans le département de l'Isère, sans le fanatisme de quelques citoyens égarés par de mauvais prêtres et par les intrigues perfides des aristocrates. Ils ont destitué et fait séquestrer deux officiers de gendarmerie à Vienne, notoirement suspects.

Ils demandent que Barnave, dont la présence à Grenoble est un sujet de trouble, soit transféré à Paris.

La Convention nationale a décrété la mention honorable du civisme des habitants de la ville de Voiron, et renvoie les pièces au comité de Salut public.

V.

ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ POPULAIRE DE SAINT-GIRONS (ARIÈGE) (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

La Société populaire de Saint-Giraud (Saint-Girons), département de l'Ariège, invite la Convention à rester à son poste et félicite la Montagne de son énergie et de ses travaux.

VI.

ADRESSE DES TROIS CORPS ADMINISTRATIFS DE LA VILLE DE NANTES (3).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (4).

Les membres des trois corps administratifs de la ville de Nantes invitent la Convention à rester à son poste et à opérer la gloire et la félicité publique.

(1) L'adresse de la Société populaire de Saint-Girons n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 25 brumaire an II; mais il y est fait allusion dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance.

(2) *Bulletin de la Convention* du 5^e jour de la 3^e décade du 2^e mois de l'an II (vendredi 15 novembre 1793).

(3) L'adresse des trois corps administratifs de la ville de Nantes n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 25 brumaire an II; mais il y est fait allusion dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance.

(4) *Bulletin de la Convention* du 5^e jour de la 3^e dé-

VII.

LETTRE DU CITOYEN CHOISEUL LABAUME (1).

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (2)

Le citoyen Choiseul-Labaume écrit de sa maison d'arrêt qu'il a toujours bien payé ses contributions, qu'on n'a rien trouvé de répréhensible dans ses papiers; il expose que sa santé exige des remèdes qu'il ne peut faire que chez lui.

Renvoyé au comité de sûreté générale.

VIII.

UN CITOYEN ANNONCE QU'ON VIENT DE DÉCOUVRIR A L'OBSERVATOIRE DE PARIS UNE NOUVELLE COMÈTE (3).

COMPTE RENDU du *Mercure universel* (4).

Un citoyen déclare qu'il vient d'être découvert à l'Observatoire de Paris une comète.

On demande qu'elle soit dénommée la comète: La Républicaine (*Adopté.*)

cade du 2^e mois de l'an II (vendredi 15 novembre 1793).

(1) La lettre du citoyen Choiseul-Labaume n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 25 brumaire an II; mais on en trouve un extrait dans le compte rendu de cette séance publié par le *Moniteur*.

(2) *Moniteur universel* [n° 58 du 28 brumaire an II (lundi 18 novembre 1793), p. 234, col. 3].

(3) Cette communication n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 25 brumaire an II; mais il y est fait allusion dans les comptes rendus de cette séance publiés par le *Mercure universel*, les *Annales patriotiques et littéraires* et le *Moniteur*.

(4) *Mercure universel* [26 brumaire an II (samedi 16 novembre 1793), p. 254, col. 1]. D'autre part, les *Annales patriotiques et littéraires* [n° 319 du 26 brumaire an II (samedi 16 novembre 1793), p. 1480, col. 1] et le *Moniteur universel* [n° 58 du 28 brumaire an II (lundi 18 novembre 1793), p. 235, col. 1] rendent compte de la découverte de cette comète dans les termes suivants :

I.

COMPTE RENDU des *Annales patriotiques et littéraires*.

Le 2 de brumaire, on a découvert à l'Observatoire de Paris une nouvelle comète.

Un membre propose de l'appeler la *Républicaine*.
Renvoyé au comité d'instruction publique.

II.

COMPTE RENDU du *Moniteur universel*.

La Commission établie sous le nom de Commission des observations astronomiques fait hommage à la Convention d'un ouvrage qui est le fruit de ses travaux.

Mention honorable.